

Envoyé en préfecture le 04/06/2018

Reçu en préfecture le 04/06/2018

Affiché le

- 4 JUIN 2018

ID : 056-215601626-20180529-DB20180510-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 29 mai 2018

**CREDITS SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES ET SOUTIEN A LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET AU RASED – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Katherine GIANNI, Anne-Valérie RODRIGUES, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Pierre-Yves CAINJO à Patrick GOUELLO, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC, Jean-Guillaume GOURLAIN à Yolande ALLANIC, Isabelle LE RIBLAIR à Teaki DUPONT.

Absents excusés :

Christelle CAINJO, Philippe DONIES

Absent (sorti de la salle) :

Loïc TONNERRE

Secrétaire de séance : Antoine GOYER

Présents : 25

Pouvoirs : 5

Excusés : 2

Absent : 1

CREDITS SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES ET SOUTIEN A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET AU RASED – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Rapporteur : Héléne BOLEIS

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1% arrondi aux crédits scolaires pour l'année scolaire 2018-2019, pour l'ensemble des établissements publics de la commune.

Crédits	année scolaire 2017-2018	Proposition année scolaire 2018-2019
Crédit chef d'établissement	530,40 €	535,70 €
Crédit par classe	122,20 €	123,40 €
Crédit ouverture de classe	101,80 €	102,80€
Crédit par élève (maternelle ou primaire) allocation de base pour frais scolaires	37,70 €	38,10 €
Crédits arbre de Noël	3,30 €	3,35 €

FORMATION PROFESSIONNELLE :

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1% pour l'aide financière aux établissements de formation professionnelle, soit une somme de 23,35 € par élève ploemeurois pour l'année scolaire 2018-2019.

RASED :

Dans le cadre du réseau d'aide aux élèves en difficulté de l'Éducation nationale, une psychologue est affectée sur le secteur de Ploemeur.

Elle sollicite une aide financière pour l'année scolaire 2018-2019 pour la mise en place d'actions pédagogiques et rééducatives.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1% de la somme versée au soutien du fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2018-2019, soit 259,10 €.

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « Éducation, culture, relations internationales » du 16 mai 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du 18 mai 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les crédits scolaires aux écoles publiques tels que ci-dessus,
- **VALIDE** le montant de la subvention relative à la formation professionnelle à 23,35 € par élève ploemeurois,
- **VALIDE** le montant de 259.10 € au soutien de fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2018-2019

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire